

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 484X-CA-7443

concernant l'adoption d'un calendrier complémentaire au calendrier universitaire 2025-2026 applicable au trimestre d'automne 2025

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent quatre-vingt-quatrième réunion (extraordinaire) tenue le jeudi 27 février 2025 à 16 h 30, en visioconférence.

ATTENDU l'article 6 du *Règlement général 1* de l'Université du Québec : Le calendrier universitaire;

ATTENDU l'article 4 du *Règlement des études de premier cycle* et l'article 1.7 du *Règlement des études de cycles supérieurs* de l'UQO concernant le calendrier universitaire;

ATTENDU le calendrier universitaire de l'Université du Québec en Outaouais pour l'année 2025-2026;

ATTENDU le calendrier complémentaire au calendrier universitaire applicable au trimestre d'automne 2025;

ATTENDU la résolution 422-CE-3409 de la commission des études du 16 janvier 2025;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Najat Kamal, appuyée par monsieur Vincent Beauséjour,

IL EST RÉSOLU :

D'ADOPTER le calendrier complémentaire au calendrier universitaire 2025-2026 applicable au trimestre d'automne 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

La secrétaire générale,
Me Sophie Ouellet